

1 2 3 4

Les classes
moyennes

LES CLASSES MOYENNES ET LE LOGEMENT

Julien DAMON

www.fondapol.org

fondapol
FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

Décembre 2011

fondapol
FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

www.fondapol.org

LES CLASSES MOYENNES ET LE LOGEMENT

Julien DAMON

fondapol
FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire
Vice-président : Charles Beigbeder
Directeur général : Dominique Reynié

La Fondapol publie la présente note dans le cadre de ses travaux sur
la croissance économique.

RÉSUMÉ

Les classes moyennes, aux frontières floues et poreuses, sont affectées par un déclassement (ressenti et observé) en ce qui concerne le logement (celui dans lequel elles se trouvent, celui auquel elles aspirent, celui auquel elles peuvent prétendre). Pour ces catégories centrales de la hiérarchie sociale, le pluriel n'est pas que de circonstance. Concrètement, il s'agit des personnes et ménages qui ne vivent ni l'aisance ni l'assistance, ni dans les banlieues huppées ni dans les quartiers défavorisés. Ce sont les strates inférieures des classes moyennes, quelles que soient les définitions et délimitations retenues, qui rencontrent, en termes de logement, le plus de difficultés, se rapprochant des catégories les moins favorisées. Dans l'ensemble, les mécanismes sociofiscaux ne sont pas favorables aux classes moyennes (les aides au logement vont d'abord aux moins favorisés, les dépenses fiscales bénéficient aux mieux lotis). Alors que, historiquement, la politique du logement a plutôt visé les classes moyennes, celles-ci sont désormais relativement mises de côté par rapport, d'une part, aux ménages les plus pauvres et, d'autre part, aux investisseurs plus aisés. Dans leur diversité, les ménages ainsi rassemblés adoptent des stratégies d'adaptation, de sécurisation et de localisation qui accompagnent les transformations des territoires en France. L'éclatement structurel des classes moyennes se double de l'émiettement des territoires.

LES CLASSES MOYENNES ET LE LOGEMENT

Julien DAMON

Professeur associé à Sciences Po (master Urbanisme)

Les classes moyennes – le pluriel est d’importance –, auxquelles s’identifient majoritairement les Français, rassemblent les individus situés entre les moins bien lotis et les plus fortunés. Ces classes moyennes méritent leur pluriel. Il est, en effet, bien impropre de vouloir condenser sous une appellation unique un ensemble de situations qui ne peuvent être rassemblées dans le singulier de la classe moyenne. Il y a, avec le sujet des classes moyennes, des luttes de définitions et d’observations. Tout est dans la définition de ce que sont les classes et les catégories sociales.

L’expression « classes moyennes » désigne les ménages et les groupes sociaux qui n’appartiennent ni aux classes les moins favorisées ni aux classes supérieures. Cette définition « en creux », cette tripartition, n’est pas toujours satisfaisante, car les catégories centrales se caractérisent par l’hétérogénéité des situations objectives et des perceptions subjectives.

Depuis le XIX^e siècle, des deux côtés de l’Atlantique, de nombreuses analyses tentent d’en délimiter les contours. Célébrées, critiquées ou méprisées selon les époques et les auteurs, les classes moyennes font régulièrement l’objet d’observations attentives. On signale à l’envi, dans les pays occidentaux, le déclassement relatif et l’inquiétude des classes moyennes, tandis que dans les pays émergents, en Inde et en Chine notamment, des classes moyennes seraient en cours d’apparition et d’affirmation. D’une certaine façon, il y aurait des dynamiques de « moyennisation » dans des pays émergents et des dynamiques de « démoyennisation » dans des pays du Vieux Monde. Certains observateurs annoncent leur inéluctable déliquescence après un retournement de tendance qui aujourd’hui devient déclassement. D’autres les dépeignent

en catégories en réalité supérieures, déguisant leurs privilèges. Certains soulignent leurs déplacements, subis ou choisis, sur les territoires.

Comment alimenter la réflexion sur un sujet déjà si bien balisé ? Le thème du logement des classes moyennes a, en effet, fait l'objet de rapports officiels et d'études spécialisées. On cherchera dans cette note, en s'appuyant sur les données les plus récentes, à proposer un panorama de la situation et des dynamiques. Dans cette ambition, on traitera de quatre thématiques :

- la diversité des classes moyennes et leurs situations de logement ;
- le déclassement de ces catégories sociales en raison, entre autres, des coûts du logement ;
- la place qui leur est faite dans les politiques du logement ;
- leurs stratégies et réactions sur le registre de la localisation.

Dans un souci de clarté, les sujets étant bien défrichés et en même temps très complexes, on ira à l'essentiel, en usant de formulations et de conclusions qui pourraient par ailleurs appeler plus de nuances.

DES CLASSES MOYENNES QUI NE SONT PAS LOGÉES À LA MÊME ENSEIGNE

Il existe un nombre incalculable d'articles et de livres sur les classes moyennes, alimentant un nombre important de débats spécialisés et de controverses aussi bien techniques que politiques. On ne prétendra pas répondre de manière définitive. Mais on cherchera à synthétiser les principales approches, ceci afin d'approcher ensuite les conditions de logement des personnes et ménages que l'on peut réunir sous la dénomination classe moyenne.

La diversité est de mise au sens où l'expression « classes moyennes » est à géométrie extrêmement variable. Il est possible et loisible de distinguer les classes moyennes « aisées », « basses », « hautes », « inférieures », « supérieures », « employées », « ouvrières », « salariées », « anciennes », « nouvelles », etc. La liste peut être longue.

On n'entrera pas dans l'exégèse des dénominations, conceptions et délimitations. On notera, d'emblée, que le sentiment d'appartenance de classe a pu décroître en France au cours de la seconde partie du ^{xx}e siècle, mais que le sentiment d'appartenir à une catégorie moyenne – au

centre ou au cœur de l'échelle des revenus – reste très puissant. On s'intéressera donc à trois approches principales : par les appartenances socioprofessionnelles, par les situations objectives (en termes de revenus) et par l'adhésion subjective. De la sorte, on n'épuisera certes pas le sujet, mais on le balisera.

Trois types de critères, qui ne se recourent pas forcément mais qui peuvent se combiner, sont retenus pour définir ces groupes intermédiaires qui se trouvent entre les moins bien lotis et les plus favorisés. Le thème et l'expertise en la matière sont assez connus. Il importe d'y revenir, car c'est du choix des définitions et des délimitations que vont dépendre les observations et conclusions sur les liens entre classes moyennes et logement.

Un critère sociologique : profession, valeurs et modes de vie

Dans la tradition marxiste, les classes sociales ne sont pas seulement des positions dans la hiérarchie des revenus, ni uniquement des parties de nomenclatures des catégories socioprofessionnelles. C'est aussi une conscience de classe, des modes de vie et des croyances en commun. Une entrée pour approcher ces classes est de passer par la profession, qui reste un critère important de classement. Selon la nomenclature française des professions et catégories socioprofessionnelles, les classes moyennes peuvent regrouper les « professions intermédiaires », une partie des « cadres supérieurs » et également des « employés ».

Pour affiner cette approche, d'autres éléments doivent également être pris en compte, comme ceux qui caractérisent la situation de travail d'un individu (secteur d'activité, type de contrat de travail, niveau de qualification, etc.).

Dotées de capitaux économiques, mais aussi scolaires et culturels importants, les strates intermédiaires françaises aspireraient à une mobilité sociale ascendante et à une certaine qualité de vie. Elles développeraient un rapport particulier à l'éducation, l'école étant perçue comme un moyen d'ascension sociale efficace, tout comme le fait de devenir propriétaire de son logement.

La localisation du logement devient probablement un critère plus déterminant, une partie importante des catégories intermédiaires de la population ne pouvant plus rester dans des centres-villes gentrifiés et ne souhaitant pas vivre dans des quartiers d'habitat social dépréciés. On observerait une périurbanisation des classes moyennes. Ces constats méritent le conditionnel, car ils ne sont guère documentés par des séries

statistiques fouillées décrivant les évolutions sur long terme. Mais les mouvements semblent, en tout état de cause, difficilement contestables.

Ces approches par nomenclatures de catégories socioprofessionnelles (qui sont rapidement dites obsolètes) ne sont ni les plus aisées ni les plus usitées maintenant. Qu'on le déplore ou qu'on le célèbre, la notion même de classe sociale a connu un effacement du débat public au profit de raisonnements en strates de revenus.

Un critère économique : revenus et niveau de vie

Le critère des revenus peut être utilisé en assimilant les classes moyennes au groupe de ménages situé au cœur de la distribution des revenus. Tout est dès lors affaire de convention sur ce qu'est le centre de la distribution des revenus et l'importance de sa périphérie. L'étendue de la classe moyenne varie ainsi fortement.

Avec une définition extensive, on peut considérer que les classes moyennes rassemblent 80 % de la population. Les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus riches n'appartiennent pas aux classes moyennes. Si la population englobée paraît considérable, cette approche a une certaine pertinence en France. En effet, un tel intervalle rassemble la population dont les ressources proviennent essentiellement d'un revenu salarié. Avec une définition plus restrictive, on peut considérer que les classes moyennes rassemblent 60 % de la population. Les 20 % les plus modestes et les 20 % les plus riches en sont exclus.

Techniquement, l'approche est celle de la statistique descriptive. Elle repose sur les percentiles (les classes de pourcentage d'une distribution) et permet de présenter des proportions d'une population se situant entre un plancher et un plafond de revenus. Les déciles permettent de diviser une distribution en dix parties égales. Trois types de partitions sont souvent utilisés : les quintiles, les quartiles et les terciles. Les termes « tercile », « quartile », « quintile » et « décile » font référence aux percentiles qui divisent une distribution de données (ici, les revenus) respectivement en trois, quatre, cinq ou dix parts égales. On peut de la sorte désigner, dans une tripartition, les classes moyennes, tout comme on peut, plus précisément, en désagrégeant ces classes moyennes centrales, distinguer les classes moyennes inférieures, intermédiaires et supérieures.

Une autre approche, développée dans plusieurs travaux, consiste à distinguer les catégories aisées (les 20 % les plus favorisés), les catégories populaires (les 30 % les moins favorisés) et une classe moyenne

Tableau 1 : Classes moyennes : des définitions multiples

Les classes moyennes : 33 % de la population	
Ménages pauvres	1 ^{er} tercile
Classes moyennes	2 ^e tercile
Ménages aisés	3 ^e tercile

Les classes moyennes : 50 % de la population	
Ménages pauvres	1 ^{er} quartile
Classes moyennes inférieures	2 ^e quartile
Classes supérieures	3 ^e quartile
Ménages aisés	4 ^e quartile

Les classes moyennes : 60 % de la population	
Ménages pauvres	1 ^{er} quintile
Classes moyennes inférieures	2 ^e quintile
Classes moyennes intermédiaires	3 ^e quintile
Classes supérieures	4 ^e quintile
Ménages aisés	5 ^e quintile

Les classes moyennes : 80 % de la population	
Ménages pauvres	1 ^{er} décile
Classes moyennes inférieures	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e déciles
Classes moyennes intermédiaires	6 ^e et 7 ^e déciles
Classes supérieures	8 ^e et 9 ^e déciles
Ménages aisés	10 ^e décile

rassemblant la moitié de la population totale, entre les plus aisés et les moins aisés. Sous cette hypothèse – utilisée pour de nombreux travaux portant sur les situations de logement –, les revenus disponibles de la classe moyenne sont (pour une personne seule), en 2008, compris entre 1 163 et 2 127 euros par mois.

Il s'ensuit un tableau de situation, en termes de niveaux de vie, pour 2008, différent selon la situation des ménages.

Tableau 2 : Frontières des niveaux de vie selon trois configurations familiales

	Célibataire	Couple sans enfant	Couple avec deux enfants
Les 20 % les plus aisés	2 127 euros et plus	4 068 euros et plus	5 174 euros et plus
Les classes moyennes	de 1 163 à 2 127 euros	de 2 174 à 4 068 euros	de 3 057 à 5 174 euros
Les 30 % les plus modestes	de 0 à 1 163 euros	de 0 à 2 174 euros	de 0 à 3 057 euros

Sources : Insee, Centre d'observation de la société (www.observationsociete.fr).

Avec ces approches, il n'est pas possible de dégager une classe moyenne homogène, mais des catégories de la population qui se trouvent dans la moyenne (ou autour de la moyenne).

Un critère subjectif : l'autoévaluation

Une dernière approche consiste à prendre au sérieux les perceptions des individus quant à leur propre position sociale. En France, les résultats de sondages d'opinion indiquent que deux personnes sur trois s'identifient spontanément aux classes moyennes. Le résultat, toujours actuel, confirme ce que Valéry Giscard d'Estaing résumait dans le titre d'un de ses ouvrages : *2 Français sur 3*¹.

Cette forte identification française aux classes moyennes est à relativiser dans la mesure où le sentiment d'appartenance à des classes sociales diminue. La moitié seulement des personnes vivant en France estiment appartenir à une classe sociale, la propension étant plus élevée d'ailleurs pour les cadres que chez les ouvriers².

Ce niveau élevé d'adhésion spontanée à l'idée d'appartenir aux classes moyennes s'explique en partie par la sous-déclaration des individus appartenant aux catégories les moins bien loties, qui préfèrent l'image valorisante des classes moyennes à celle, plus ternie, attachée aux classes défavorisées. Les déclarations des groupes les plus favorisés sont victimes d'un biais symétrique. Peu conscients de leur aisance, ceux-ci se considèrent en grande majorité comme faisant partie des classes moyennes.

Des enquêtes récentes menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) ou pour la Fondation pour l'innovation politique, il ressort que les deux tiers des Français veulent bien se classer dans cette catégorie. Cela ne leur confère pas une identité de classe, mais confirme que les Français se représentent, pour les deux tiers d'entre eux, au centre de la distribution des revenus et des positions sociales.

L'enquête pour la Fondapol nous indique que le sentiment d'appartenir à telle ou telle catégorie varie significativement selon la catégorie socioprofessionnelle. 90 % des cadres supérieurs se reconnaissent dans l'expression classes moyennes, 42 % des ouvriers. Selon le statut d'occupation du logement, la variation est également élevée : 74 % des

1. Valéry Giscard d'Estaing, *2 Français sur 3*, Paris, Flammarion, 1984.

2. Voir France Guérin-Pace, Olivia Samuel et Isabelle Ville [dir.], *En quête d'appartenances. L'enquête « Histoire de vie » sur la construction des identités*, Paris, Éditions de l'Ined, 2009.

Tableau 3 : Deux tiers des Français estiment appartenir aux classes moyennes

Enquête Ifop, Fondation pour l'innovation politique (2010)	Les défavorisés	Les catégories modestes	Les classes moyennes	Les classes supérieures	Les favorisés ou les aisés
	4 %	29 %	52 %	13 %	2 %
Total « classes moyennes » : 65 %					
Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » Crédoc, 2008	Défavorisés	Classes populaires	Classe moyenne inférieure	Classe supérieure	Aisés, privilegiés
	6 %	21 %	44 %	22 %	5 %
Total « classes moyennes » : 66 %					

Sources : Fondapol, Crédoc.

propriétaires se voient appartenir aux classes moyennes, mais ce n'est le cas que de 53 % des locataires. En matière de localisation, 63 % des ruraux se comptent dans les classes moyennes ; c'est le cas de 76 % des habitants de l'agglomération parisienne.

Tableau 4 : Sentiment d'appartenance aux classes moyennes selon le statut d'occupation et le lieu de résidence

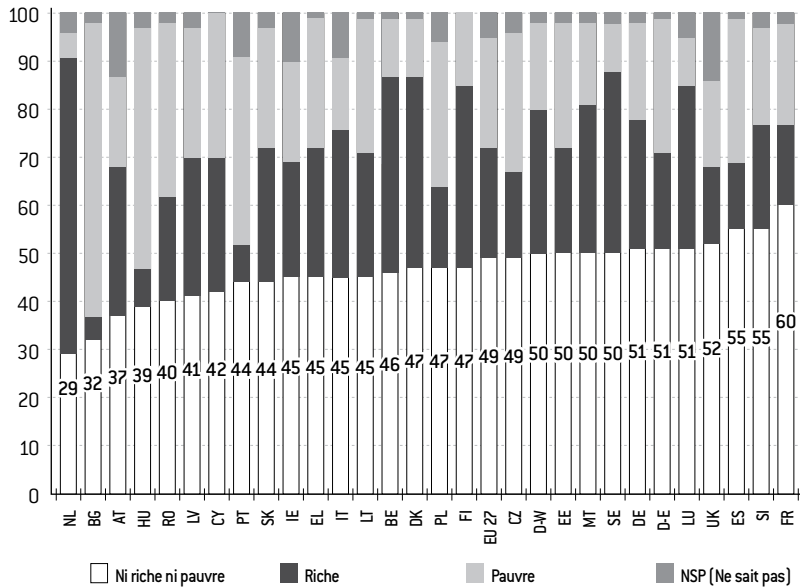
	Les défavorisés	Les catégories modestes	Les classes moyennes	Les classes supérieures	Les favorisés ou les aisés
Statut d'occupation					
Propriétaire	1 %	22 %	57 %	17 %	3 %
Locataire	7 %	39 %	45 %	8 %	1 %
Lieu de résidence					
Communes rurales	3 %	33	52 %	11 %	1 %
Communes urbaines province	5 %	31 %	50 %	12 %	2 %
Agglomération parisienne	1 %	17 %	57 %	19 %	6 %

Source : Ifop, Fondapol, 2010.

Cette importance subjective des classes moyennes en France se retrouve en comparaison internationale, européenne tout au moins. Dans une récente enquête Eurobaromètre, il apparaît que 60 % (soit presque deux tiers) des Français estiment que leur ménage se trouve dans une situation « ni riche ni pauvre ». En moyenne, dans l'Union européenne, c'est le cas de 49 % des ménages. La France, sur ce plan, est au premier rang européen.

Il y a là une illustration de l'importance particulière que revêt, en France, le sujet des classes moyennes, celui des constats qui peuvent être faits de leurs progrès ou de leurs difficultés, et celui des politiques qui les distinguent, les oublient ou les défavorisent (relativement).

Graphique 1 : Part de la population estimant que son ménage est dans une situation... (en %)



Légende : abréviations des pays expliquées en bas de page.

Source : Eurobaromètre, décembre 2010.

UN LOGEMENT QUI PÈSE SUR LES BUDGETS MOYENS ET QUI DÉCLASSE

Un spectre hante la société française : le déclassement. Le concept est assez riche pour désigner des phénomènes différents mais convergents : d'une part, un sentiment et des observations objectives sur la détérioration passée de la situation ; d'autre part, des craintes quant à son avenir et/ou à celui de ses descendants. Les classes moyennes (si l'on considère les personnes se situant au cœur de la distribution des revenus) subissent et ressentent pleinement ce déclassement. Celui-ci est nourri de multiples évolutions, mais le logement, dans sa localisation et dans ses coûts, joue un rôle important. On fera porter, dans cette partie, l'attention sur les coûts du logement. Ceux-ci ont pris une importance grandissante dans le budget des ménages en général, des ménages « moyens » en particulier.

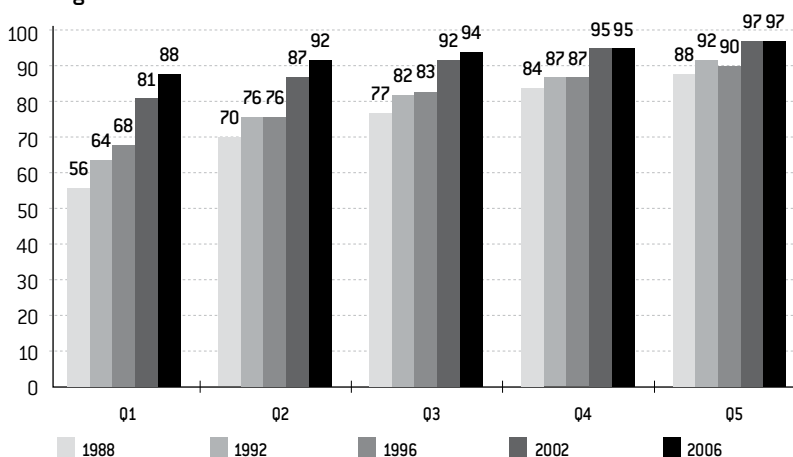
NL : Pays-Bas, BG : Bulgarie, AT : Autriche, HU : Hongrie, RO : Roumanie, LV : Lettonie, CY : Chypre, PT : Portugal, SK : Slovaquie, IE : Irlande, EL : Grèce, IT : Italie, LT : Lituanie, BE : Belgique, DK : Danemark, PL : Pologne, FI : Finlande, EU 27 : Union européenne, CZ : Rép. Tchèque, D-W : Allemagne de l'Ouest, EE : Estonie, MT : Malte, SE : Suède, DE : Allemagne, D-E : Allemagne de l'Est, LU : Luxembourg, UK : Royaume-Uni, ES : Espagne, SI : Slovénie, FR : France

Il y a là un effet « qualité », celle des logements s'étant amélioré (augmentation de la surface, amélioration des équipements et services). Cet effet « qualité » se double d'un effet « prix », dans la mesure où les coûts, singulièrement en ce qui concerne l'accèsion à la propriété, ont considérablement augmenté ces dernières années.

Une première observation, si l'on prend en considération les résultats des enquêtes « Logement » de l'Insee, tient dans l'amélioration de la qualité des logements pour toutes les catégories de la population. On sépare la population en cinq catégories de taille égale, représentant donc chacune 20 % de l'ensemble. Ces cinq quintiles vont du moins aisé (Q1 : les 20 % les moins riches) au mieux loti (Q5 : les 20 % les plus aisés). On peut – une nouvelle fois, tout cela est convention – considérer que Q2 rassemble les classes moyennes inférieures, Q3 les classes moyennes intermédiaires et Q4 les classes supérieures.

Dans les cinq cas, il y a croissance de la proportion des ménages disposant des équipements de base (eau, sanitaires, chauffage central). La tendance est au rattrapage des ménages les plus aisés. Ces derniers, sur une vingtaine d'années, passent de 88 % à 97 % de leurs logements disposant des équipements de base. Les moins bien lotis gagnent, en l'es-pèce, 32 points, les classes moyennes inférieures 22 points et les classes moyennes intermédiaires 17 points.

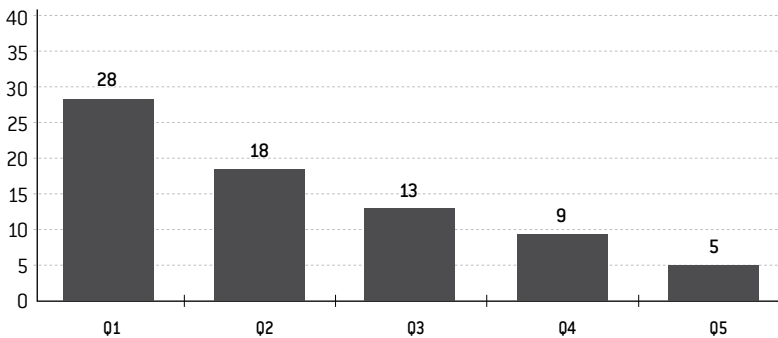
Graphique 2 : Proportion (en %) de ménages équipés en eau, sanitaires et chauffage central en fonction du niveau de vie



Source : Gabrielle Fack (2009), à partir des enquêtes « Logement » de l'Insee.

Cette forte amélioration ne doit pas masquer les disparités qui persistent. Si l'on se penche sur le caractère confortable ou non du logement, les différences demeurent marquées. Sont dits « inconfortables » par l'Insee les logements de mauvaise qualité ou de surface trop petite. La qualité du logement répond à un ensemble de critères, comme la disponibilité d'eau courante et la puissance du chauffage, mais aussi l'humidité ou la lumière. En 2006, les 20 % les mieux lotis ne sont que 5 % à vivre dans un logement inconfortable. C'est le cas de 28 % des plus défavorisés. Au sein des classes moyennes, les ménages des classes moyennes inférieures sont deux fois plus nombreux (18 %) à être dans cette situation que les ménages des classes supérieures. On repère une première fois une tendance qui se confirmera tout au long du texte : un décrochage des classes moyennes inférieures, qui se regroupent plus avec les catégories les moins favorisées qu'avec les autres strates des classes moyennes.

Graphique 3 : Proportion (en %) de logements inconfortables (2006) en fonction du niveau de vie

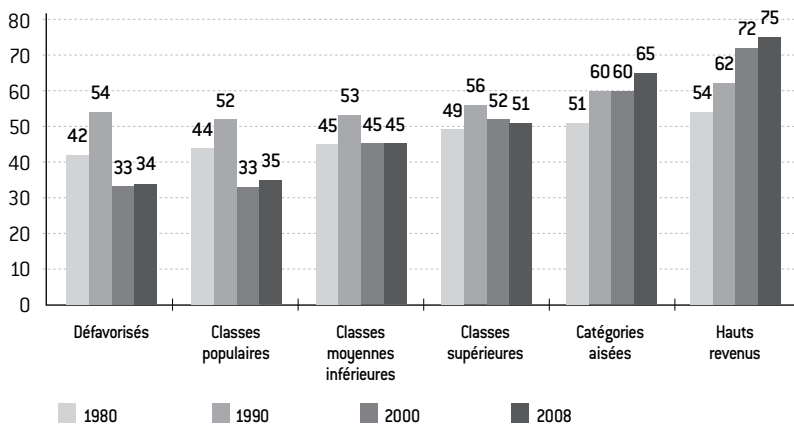


Source : Insee, enquête « Logement » 2006.

Pour la mesure du ressenti, on ne pourra malheureusement pas prendre exactement les mêmes catégories. On passera par des exploitations qui ont été faites de l'enquête barométrique du Crédoc sur les « conditions de vie et aspirations des Français ». Comme aucune définition des « classes moyennes » ne fait l'unanimité, il a été décidé, dans ce cadre, de les placer entre, d'une part, les « hauts revenus » et les « aisés » (les 20 % de la population aux revenus les plus élevés) et, d'autre part, les « bas revenus » (les 30 % de la population aux revenus les plus faibles, rassemblant les ménages défavorisés et les classes populaires). En dynamique, on repère nettement que la situation de ces classes moyennes tend à ressembler davantage à celle des bas revenus qu'à celle des hauts revenus.

Sur le plan de la proportion des propriétaires de leur logement (aujourd'hui moins de six ménages sur dix), il apparaît une tendance à la baisse (ou plutôt, pour être plus juste, à la stagnation) du taux de propriétaires parmi les classes moyennes. Il y a là une évolution qu'ont connue les catégories pauvres et modestes, mais qui est l'inverse de celle vécue par les catégories aisées et à hauts revenus. En 1990, plus de la moitié des individus appartenant aux classes moyennes (soulignons encore qu'il s'agit d'une affectation des individus à cette catégorie au centre de la distribution des revenus) se déclaraient propriétaires de leur logement. Ils sont minoritaires vingt ans plus tard. On est là au seuil de la significativité statistique. Il y a probablement plus stagnation que mouvement clair. En revanche, pour les catégories aisées et pour les hauts revenus (les 10 % les mieux lotis), on est passé, entre 1980 et 2008, respectivement de 51 et 54 % à 65 et 75 %. Alors que pour les classes moyennes la proportion de propriétaires a stagné autour de la moitié, elle est passée d'une moitié aux deux tiers pour les catégories aisées, et des deux tiers aux trois quarts pour les hauts revenus.

Graphique 4 : Proportion d'individus propriétaires de leur logement (en %)

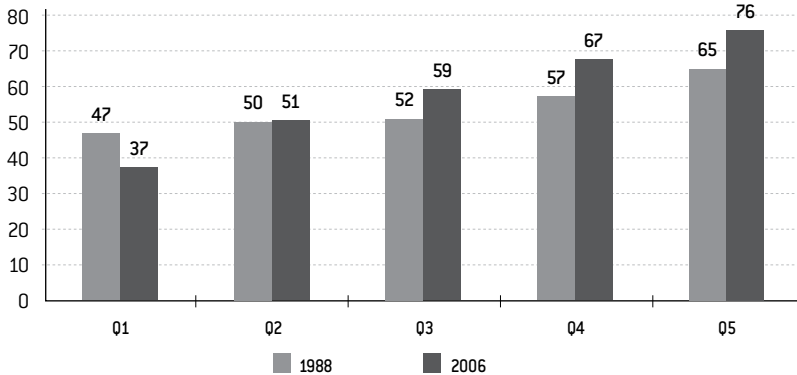


Source : Crédoc.

Pour soutenir la cohérence des approches et des enquêtes, indiquons que les données tirées des enquêtes « Logement » de l'Insee procurent des informations tout à fait similaires. Entre 1988 et 2006, une augmentation moyenne de la proportion de propriétaires (de 54 à 57 %) masque des divergences, avec une concentration de la propriété parmi les plus favorisés, tandis que la situation des classes moyennes n'a pas

significativement évolué. Il y a ici un point d'importance pour caractériser une forme de déclassement dans le temps, dans la mesure où l'accèsion à la propriété est couramment envisagée comme une aspiration forte des classes moyennes.

Graphique 5 : Évolution du statut de propriétaire (en accession ou non) en fonction du niveau de vie (en %)



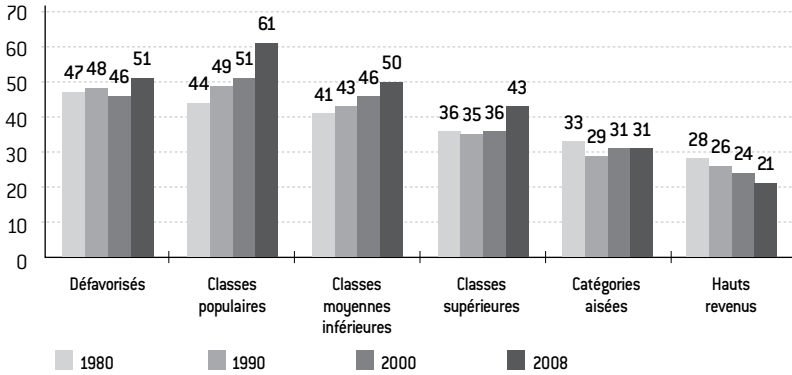
Source : Gabrielle Fack (2009), à partir des enquêtes « Logement » de l'Insee.

Être propriétaire ou locataire ne dit pas grand-chose, *a priori*, des coûts de son logement et de la part de son budget qu'un ménage y affecte. S'il y a stagnation de la proportion des classes moyennes propriétaires, il y a une progression de la part des individus issus de ces classes moyennes qui estiment que leurs dépenses de logement sont une charge trop lourde, à laquelle ils ne peuvent, pour certains d'entre eux, plus faire face. Les informations importantes ne sont pas les données absolues, mais les comparaisons avec d'autres catégories sociales.

Les personnes défavorisées et celles comptées dans les classes populaires ont vu leurs dépenses de logement constituer une charge toujours plus lourde (relativement). Il en va de même pour les classes moyennes inférieures qui, de 1980 à 2008, ont vu la proportion de personnes estimant ces charges problématiques passer de 41 à 50 %, tandis que pour les hauts revenus elle passait de 28 à 21 %. Cela illustre, d'un côté, le rapprochement entre classes défavorisées et classes moyennes, et, de l'autre, le relatif décrochage d'avec les hauts revenus.

Dans la même veine de données, on observe des mouvements globalement similaires en ce qui concerne les restrictions qu'indiquent s'imposer des ménages quant à leurs dépenses de logement. Sur ce point, les plus favorisés n'ont pas vraiment vu leur situation s'améliorer (sur 30 ans,

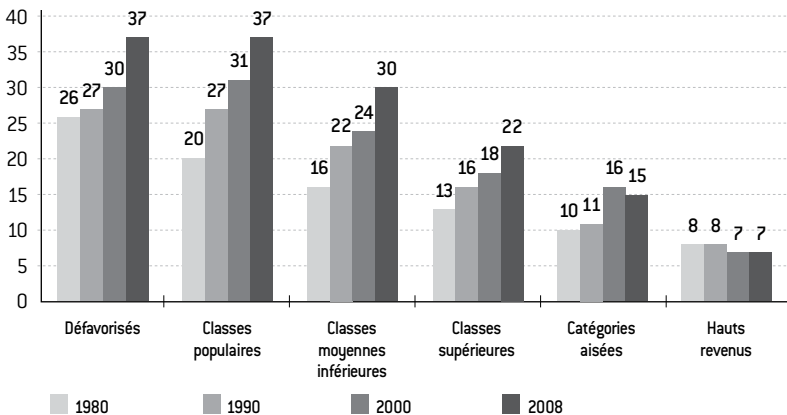
Graphique 6 : Proportion d'individus déclarant que leurs dépenses de logement constituent une charge lourde ou très lourde, ou à laquelle ils ne peuvent faire face (en %)



Source : Crédoc.

il y a toujours seulement 7 ou 8 % des hauts revenus qui déclarent de telles restrictions). En revanche, pour les classes moyennes inférieures, la part des individus déclarant se restreindre pour leur logement a gagné 14 points entre 1980 et 2008.

Graphique 7 : Proportion d'individus déclarant s'imposer des restrictions sur leurs dépenses de logement (en %)



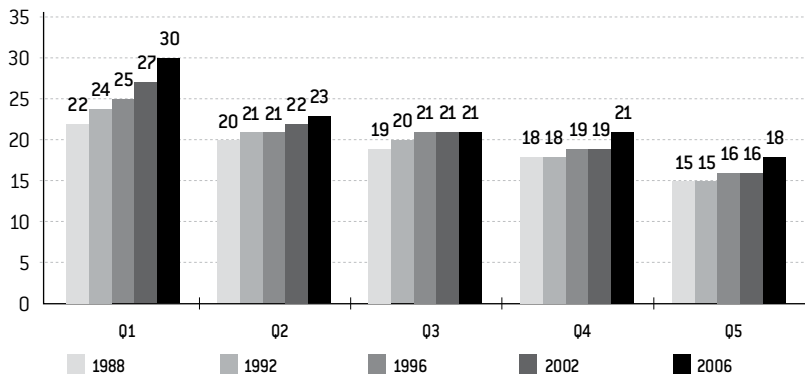
Source : Crédoc.

Ce sentiment de contrainte pesant davantage sur les budgets du logement ne s'explique qu'en partie par la qualité augmentée de ces logements. L'effet prix est très important. En effet, au cours des trente dernières

années, le prix réel (corrige de l'inflation) des logements anciens a été multiplié par deux, tandis que les loyers progressaient de 30 %. Alors que, jusqu'à la fin des années 1990, le prix du logement avait augmenté, globalement, au même rythme que le revenu moyen des ménages, le lien s'est rompu depuis la décennie 2000³. Il y a donc une distorsion grandissante entre les coûts du logement (en particulier pour les ménages primo-accédants, souhaitant acquérir pour la première fois un logement) et les revenus. Et ces coûts du logement ont davantage progressé, proportionnellement, pour les plus pauvres que pour les plus riches.

Afin d'évaluer l'importance des coûts du logement par rapport au budget des ménages, on peut prendre en considération un taux d'effort des ménages qui mesure la part du revenu consacrée aux dépenses de logement. Pour les accédants à la propriété, les catégories modestes ont connu une augmentation de 8 points de leur taux d'effort, contre 2 ou 3 points pour l'ensemble des quatre autres quintiles de la distribution des revenus.

**Graphique 8 : Taux d'effort net (en %) en fonction du niveau de vie
Accédants à la propriété**

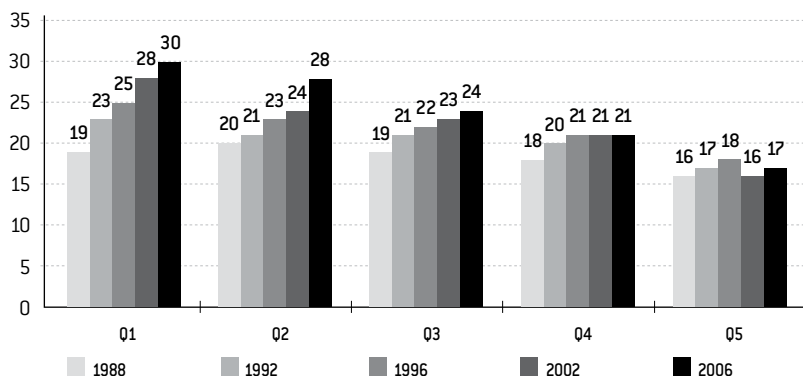


Source : Gabrielle Fack (2009), à partir des enquêtes « Logement » de l'Insee.

Pour les locataires (dans le secteur libre), les taux d'effort n'ont pas évolué pour les plus favorisés, mais ils ont fortement augmenté (+ 11 points) pour les moins aisés. Ces taux d'effort ont également fortement augmenté pour les classes moyennes inférieures (Q2) et pour les classes moyennes intermédiaires (Q3).

3. Voir les différents travaux de Jacques Friggit.

Graphique 9 : Taux d'effort net (charges comprises, en %) en fonction du niveau de vie Locataires du secteur libre



Source : Gabrielle Fack (2009), à partir des enquêtes « Logement » de l'Insee.

Quelle leçon tirer de ces données ? Pour ce qui a trait aux évolutions de leurs contraintes financières de logement, les classes moyennes, en particulier leurs segments intermédiaire et inférieur, se sont rapprochées des catégories défavorisées. Leurs dépenses contraintes – que l'on dit aussi non arbitrables, pré-engagées – pèsent puissamment sur leur budget. L'augmentation passée, et pour certains postes (énergie notamment) très probablement encore à venir, des budgets liés au logement (loyers, prêts, eau, gaz, électricité, mais aussi assurances et impôts) est l'un des principaux moteurs de la pression ressentie et vécue par les ménages des classes moyennes.

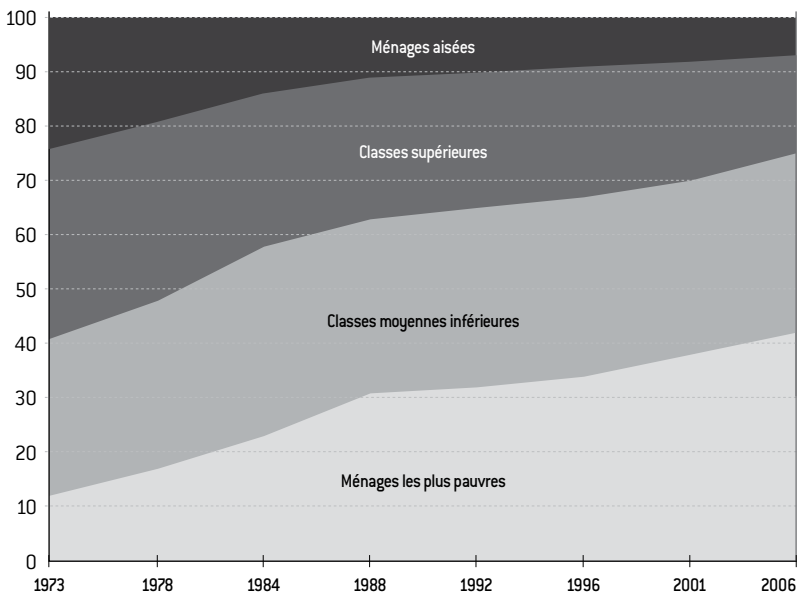
UNE POLITIQUE DU LOGEMENT QUI NE FAIT PLUS DES CLASSES MOYENNES SA PRIORITÉ

La « moyennisation » de la société française pendant les Trente Glorieuses a été accompagnée d'une politique du logement volontariste dont l'ambition était, comme d'ailleurs la Sécurité sociale, de promouvoir un salariat grandissant, une généralisation de l'accès au progrès social.

La dynamique « glorieuse » des Trente Glorieuses aurait été celle d'une classe moyenne en expansion, avec des revenus en hausse, une aisance matérielle accrue, de la promotion sociale, accompagnée historiquement de l'accès au logement social puis de l'accession à la propriété. Depuis les années 1980, il y aurait une stagnation des revenus, un ascenseur social en panne, des doutes et un malaise au sein des classes moyennes. La dynamique de « moyennisation » serait suspendue.

Une pleine illustration, en matière de logement, relève de l'évolution du peuplement, sur le plan d'abord des revenus, des logements HLM. Ceux-ci rencontrent, depuis le début des années 1970, un processus de paupérisation. Si l'on opère une partition de la population française en quatre parties égales, quatre quartiles représentant chacun 25 % de la société française, alors on note que le premier quartile (c'est-à-dire les ménages les plus pauvres) représentait, il y a une quarantaine d'années, 12 % des locataires HLM. Ils en représentent 42 % en 2006 (50 % dans les zones urbaines sensibles). Pour le deuxième quartile (les classes moyennes inférieures), la proportion de locataires HLM reste autour de 30 %. Il y a là encore un rapprochement des plus démunis et de cette classe moyenne inférieure (à laquelle on pourrait donner aussi le pluriel). Le troisième quartile, qui correspond aux classes supérieures, est de moins en moins présent dans le logement HLM. Ces classes supérieures, qui rassemblaient 35 % des locataires HLM en 1973 (et 15 % seulement en 2006), ont quitté ces logements sociaux, très souvent pour accéder à la propriété. Il est important de noter qu'en termes de flux, ce sont les pauvres qui sont venus peupler les HLM, cohabitant plus ou moins aisément avec des classes moyennes inférieures qui ne les regardent pas nécessairement favorablement.

Graphique 10 : Évolution de la distribution des revenus des locataires HLM (en %)



Source : Insee, *Union sociale pour l'habitat*.

Aujourd'hui, la palette d'interventions du mouvement HLM vise encore, potentiellement, largement les classes moyennes. Il en va ainsi de ses trois principaux instruments de financement, les prêts permettant la construction de ces logements.

- en théorie, le prêt locatif à usage social (PLUS), principal produit pour le financement de logements sociaux, vise des ménages aux revenus modestes ou moyens. Près des deux tiers de la population peuvent être éligibles à des logements financés en PLUS;
- le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) vise des ménages à plus bas revenus. Ses conditions d'accès rendent éligibles environ 40% des ménages;
- le prêt locatif social (PLS) est, en réalité, le moins « social ». Il vise des populations plus aisées que celles éligibles aux PLUS. Il vise donc les classes supérieures et peut concerner jusqu'à 80% de la population.

Si les outils de financement visent encore la classe moyenne, la tendance est, stratégiquement, à une « résidualisation » du secteur du logement social. Il s'agit de conférer à ce parc de logements sociaux une mission plus claire et prioritaire de logement des catégories moins favorisées. Il y a là nombre d'arguments techniques et de controverses politiques quant au souci de préserver une certaine mixité sociale dans ce parc, tout en remplissant des obligations adaptées aux évolutions de la société française. En tout état de cause (et de polémique), la tendance est claire : elle se résume en une paupérisation du profil de populations logées en HLM et en une volonté stratégique de résidualisation de la part des pouvoirs publics. Il existe de bons arguments pour aller dans un sens ou dans un autre. Seul compte ici le constat : les classes moyennes, de fait, ne sont plus la priorité d'une politique de logement social qui devient, à bien des égards, une politique de logement très social.

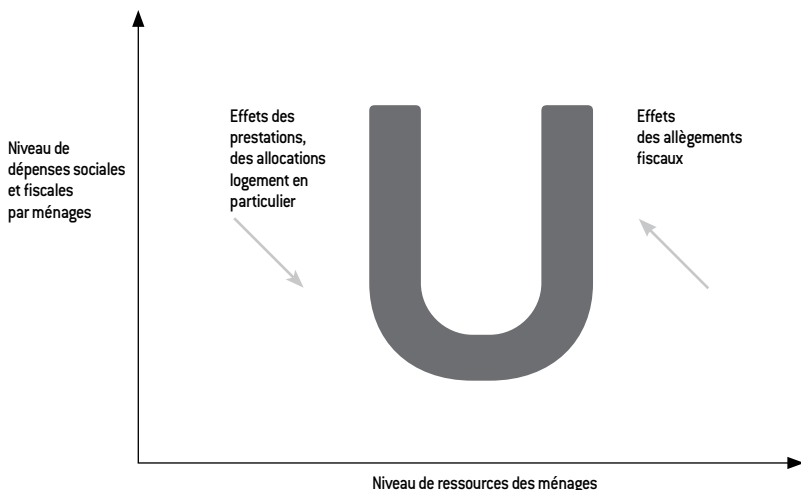
D'une certaine manière, les classes moyennes sont, en matière de politique du logement, écartelées, en tant que priorité entre, d'une part, les plus défavorisés (qu'il s'agit de loger ou d'héberger en tentant de mettre en œuvre l'opposabilité affirmée du droit au logement) et, d'autre part, les plus aisés (qui sont incités à investir pour développer l'offre locative).

Cette tension, en matière de logement social, pour les classes moyennes en position précédemment centrale et maintenant légèrement de côté, est à rapprocher de l'ensemble des mécanismes sociofiscaux à l'œuvre. On reprend la représentation désormais classique (même si toujours

discutée⁴) de la courbe stylisée des avantages sociofiscaux sous la forme d'un U. Et on introduira une courbe stylisée en U inversé pour indiquer ce qu'il en est non plus sur le volet des dépenses, mais sur celui des prélèvements. Dans les deux cas, les classes moyennes se trouvent, relativement, défavorisées, par rapport à la fois aux moins bien lotis et aux plus aisés. Et elles sont largement les plus nombreuses.

Le principe est, avec deux représentations, de montrer de façon frappante les effets d'une action publique en matière de logement qui consiste principalement à soutenir la demande, celle des locataires modestes, *via* les aides au logement, et celle des propriétaires aisés, *via* des incitations fiscales à l'investissement locatif⁵.

Graphique 11 : La courbe en U des transferts sociofiscaux



Cette courbe en U présente généralement le surcroît de revenu disponible lié à la prise en compte des enfants dans les transferts. Sa logique, plus que sa forme parfaite de U, se vérifie pour la politique du logement. Les moins favorisés bénéficient directement des prestations logement (les trois allocations sous condition de ressources). Les plus favorisés bénéficient directement des avantages fiscaux pour l'investissement locatif ou la réhabilitation de leur résidence principale, par exemple pour les aides publiques

4. Pour une critique de cette représentation en « U », voir les travaux d'Henri Sterdyniak.

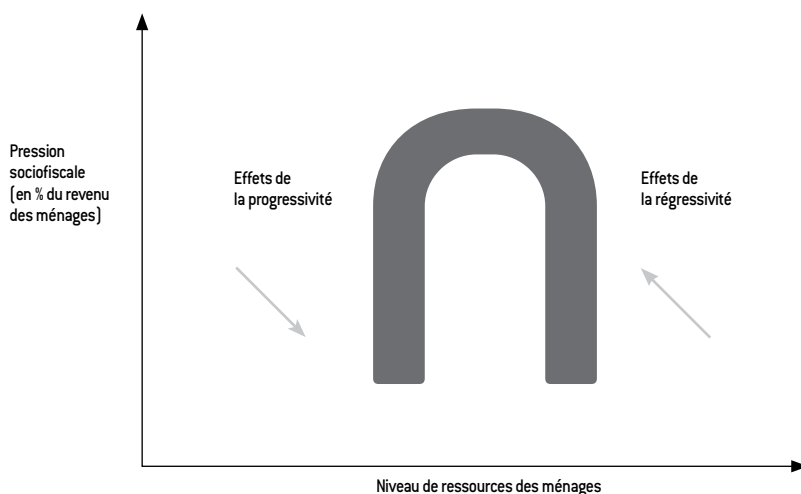
5. Notons que ces incitations, très décriées aujourd'hui, ont été mises en œuvre, sous des formats variés, depuis 1984.

d'incitation à la rénovation thermique des logements. Certes, le trait est grossier, mais cette représentation désigne un phénomène incontestable et qui pèse dans l'opinion : les classes moyennes seraient délaissées.

Sur le plan du logement, comme d'autres segments du système socio-fiscal (la politique familiale, notamment), la politique publique est favorable aux deux extrêmes de la distribution des niveaux de vie. Les plus aisés bénéficient des réductions d'impôts ; les plus défavorisés des revenus d'assistance. Au centre, les classes moyennes seraient relativement maltraitées. Le connaisseur rétorquera, à raison, que les incitations à l'investissement locatif sont à destination des classes moyennes, pour produire du logement accessible. Sans doute, mais en termes d'équilibre immédiat des budgets, les dépenses fiscales ne profitent pas directement à ces classes moyennes. Et, de surcroît, les programmes aidés d'investissement locatif ne rencontrent pas tous le succès.

On peut aussi inverser cette courbe classique en prenant cette fois-ci en compte non pas les revenus issus des transferts sociofiscaux, mais les prélèvements selon qu'ils pèsent, proportionnellement, plus ou moins lourdement sur les ménages. Certains parlent là des effets régressifs du système d'imposition en France⁶. Même si les fondements des analyses comme le vocabulaire prêtent à discussion, le constat est net : un système qui est progressif jusqu'au niveau des classes moyennes supérieures

Graphique 12 : La courbe en U inversé du système d'imposition



6. Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2011.

et qui devient ensuite régressif pour les plus aisés (particulièrement à l'intérieur des 1 % les plus riches). Pour les plus aisés (mais qui sont, rappelons-le, peu nombreux quand la définition *ad hoc* ne saisit ces fortunés que parmi les 1 % les plus riches), ce sont les cotisations sociales qui sont les plus « régressives », au sens où elles ne « prélèvent » que 5 % des revenus les plus élevés (contre 25 % des revenus les plus faibles). Là aussi, la politique du logement, au sens large, est une illustration du phénomène de U (en l'occurrence inversé). On pourrait l'illustrer par la fiscalité. Il est plus intéressant de passer par les cotisations, pour rappeler que celles-ci, pesant sur les salariés – principalement sur les salariés au centre de la distribution des revenus –, représentent une des principales sources de financement de la politique du logement⁷.

Dans l'édifice français, complexe et toujours en mouvement, des transferts sociofiscaux, il s'agit de savoir ce que représentent les cotisations sociales en matière de politique du logement. Celles-ci ne sauraient se résumer à la seule Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), mieux connue sous les appellations de « 1 % logement » ou de « 1 % patronal ». En clair, le 1 % logement (qui est maintenant une cotisation patronale de 0,45 % de la masse salariale des entreprises de plus de vingt salariés) n'est pas l'unique contribution des salariés à la politique du logement.

L'effort public national en faveur du logement se situe depuis les années 1980 autour de 2 % du PIB (35 milliards d'euros, 1,8 % du PIB en 2008). Ce financement n'est pas uniquement issu de l'impôt, loin de là. Si l'on ne connaît pas la contribution totale, croissante, des collectivités territoriales à cet effort, il est en revanche possible de bien distinguer ce qu'est la part des salariés (par l'intermédiaire des cotisations patronales). Loin d'être devenue secondaire, comme on pourrait l'imaginer, la contribution des entreprises demeure absolument essentielle. On peut présenter la démarche en trois cercles concentriques.

Trois rubriques, qui se retrouvent sur toute fiche de paie, concernent les entreprises :

- il faut d'abord prendre en compte les ressources du 1 % logement (désormais baptisé « Action logement »). Ces ressources (collecte de la contribution et retours des prêts consentis par les collecteurs) représentent, 3,8 milliards d'euros en 2010.

7. Voir Julien Damon, « Les entreprises au cœur de la politique du logement », *Urbanisme*, n° 374, septembre-octobre 2010, p. 19.

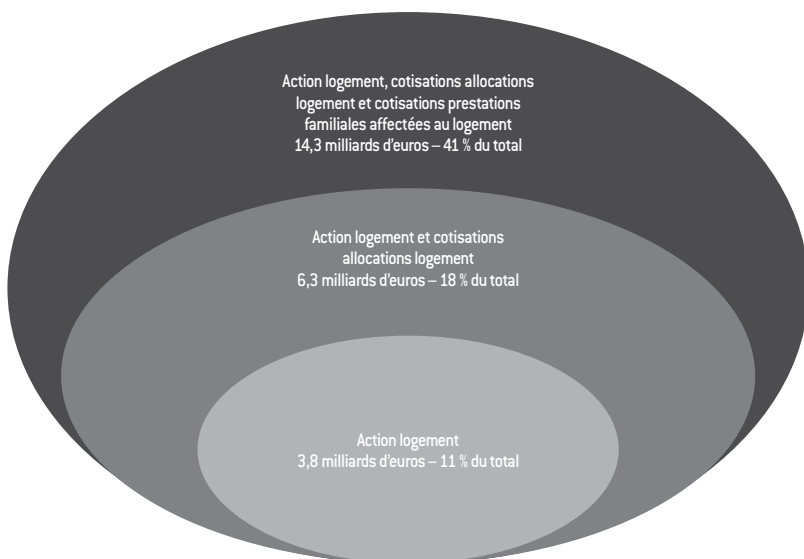
- il faut ensuite prendre en compte le financement, par les entreprises, des aides à la personne. Il y a là pleine logique, dans la mesure où ces sommes relèvent de la trajectoire historique du 1 % logement. En effet, c'est dans les années 1970 que le 1 % a été découpé en deux parties. La première, assise sur une contribution de 0,45 % (toujours dénommée « 1 % »), reste le fondement du système, l'effort des employeurs pour la construction. La seconde, de 0,5 % de la masse salariale, vient directement financer des aides à la personne. Les contributions des entreprises au financement direct des aides à la personne, par l'intermédiaire du Fonds national d'aide au logement (Fnal), représentent 2,5 milliards d'euros ;
- il est ensuite tout à fait légitime de prendre en compte les contributions des entreprises au financement des aides à la personne par l'intermédiaire, indirect, du Fonds national des prestations familiales (FNPF). Il s'agit ici d'une partie de la cotisation patronale d'allocations familiales (5,4 % de la masse salariale). Cette contribution issue des entreprises représente 8 milliards d'euros.

Stricto sensu, le 1 % compte pour 11 % de l'effort public national en faveur du logement. Si on lui ajoute les dépenses, qui correspondent à des cotisations patronales, attachées aux aides à la personne, alors les salariés comptent pour plus de 40 % de cet effort.

Naturellement, cet exercice d'analyse, à la serpe, de finances publiques nécessiterait bien des précisions. Il appelle néanmoins une annotation majeure pour notre sujet : les ressources tirées des cotisations patronales (payées par les employeurs à raison de leurs salariés) sont de plus en plus systématiquement dirigées, par décrets, vers des emplois ne concernant pas les salariés. En effet, les prestations logement, sous condition de ressources, ne bénéficient qu'à une partie des salariés tout en bénéficiant aussi à des inactifs. Ce volet de la politique du logement est redistributif. Plus important, les ressources tirées du « 1 % », au sens strict, sont de moins en moins dirigées vers le soutien à la construction de logement pour les salariés, mais vers des politiques de l'État en matière de rénovation urbaine et d'amélioration de l'habitat.

Au-delà des détails et arguties techniques, quelle est la tendance ? Une partie grandissante des cotisations sociales des salariés pour le logement des salariés est affectée à la politique sociale pour le logement des moins favorisés. On peut extrapoler cette observation par une conclusion qui

Graphique 13 : La part des entreprises dans l'effort public national en faveur du logement (2010)



va pleinement dans notre sujet : les ressources prélevées sur les classes moyennes ne sont plus affectées – en tout cas pour une partie qui tous les ans augmente – au logement des classes moyennes.

Pour nuancer, il faudrait des chiffres plus précis. On peut, de surcroît, être en faveur de telle ou telle orientation, des analyses solides et des arguments valables peuvent être avancés dans une direction ou une autre, mais l'image globale semble tout à fait solide : un décentrement de la politique du logement vers les plus défavorisés. Et à cette politique du logement très sociale s'adjoint un soutien aux investisseurs privés (par nature plus aisés).

DES CLASSES MOYENNES QUI RECOMPOSENT LE TERRITOIRE

Sans qu'il soit possible d'établir une géographie indiscutable des classes moyennes – ne serait-ce qu'en raison de la diversité des définitions –, il est tout à fait concevable et utile de préciser de grandes évolutions à l'œuvre.

Tout d'abord, en termes de localisation, la France des pavillons et des lotissements, nourrissant l'étalement urbain, a longtemps renvoyé l'image de l'ascension des classes moyennes. Avant cette accession à la propriété, c'est l'habitat social qui signait la promotion résidentielle d'ouvriers et d'employés vivant, dans l'après-guerre, dans des conditions

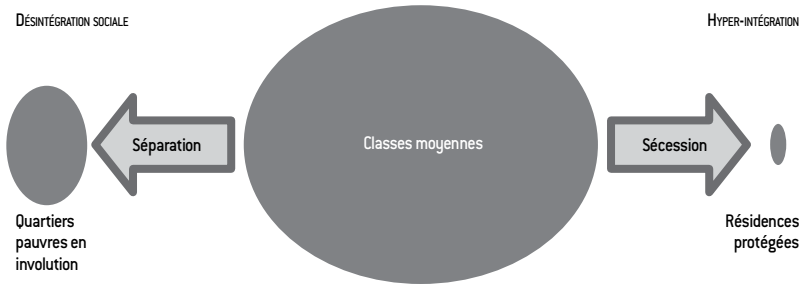
vétustes et des taudis. Ces images et ce monde ont largement changé. De nouvelles fractures territoriales sont apparues, tandis que les classes moyennes se fracturaient elles-mêmes. Les classes moyennes ne peuvent plus être considérées en bloc (si tant est que ceci ait jamais eu un sens). Les parties supérieures de cette catégorie statistiquement centrale se sont rapprochées, en termes d'aspirations et de conditions de logement, des plus favorisées. À l'inverse, les classes moyennes inférieures, tout en se rapprochant en termes d'aspirations, se sont distancées des plus aisés et raccordées aux plus défavorisés pour ce qui concerne les difficultés sociales et territoriales. Pour le dire de façon tranchée, les classes supérieures ont connu un embourgeoisement, que l'on nomme gentrification, en restant dans des centres-villes ou en y retournant après leur réhabilitation. De leur côté, les classes moyennes inférieures sont restées dans des quartiers d'habitat social, qu'elles souhaitent pourtant quitter, ou bien sont parties loin des centres, de façon subie ou choisie, pour peupler le périurbain. La vision est tranchée, voire caricaturale, car on trouve aussi bien dans les centres-villes et dans le périurbain des ménages modestes et pauvres, mais elle désigne des dynamiques à l'œuvre, même si leur quantification exacte est difficile à produire⁸.

Pour rendre compte de cette indéniable polarisation sociospatiale croissante, où les classes moyennes (dans leur diversité) jouent un rôle majeur, un rapport du Conseil d'analyse économique sur la ségrégation, réalisé en 2003, présente de manière synthétique les dynamiques à l'œuvre en ce qui concerne les trajectoires résidentielles des classes moyennes.

Une dynamique de « séparation » affecterait les classes moyennes inférieures, qui se trouvent reléguées dans les quartiers sensibles de la politique de la ville. Une dynamique de « sécession » affecterait, elle, une autre partie de ces classes moyennes, les ménages qui les composent cherchant à s'isoler des autres catégories modestes tout en ne pouvant atteindre les lieux de résidence des plus aisés. L'image archétypale – vraiment caricaturale – est celle de ces lotissements protégés où s'établissent, à la périphérie des villes, des retraités ou des actifs qui partagent nombre de caractéristiques, dont notamment le souci de se protéger. Il y a caricature, car le mouvement n'est pas forcément massif et ne peut valablement être comparé à l'essor des *gated communities* des pays en développement. Reste que ces tendances, dont l'intensité est à apprécier, sont réelles.

8. Pour s'informer de ces évolutions géographiques françaises, voir les solides travaux mais aux conclusions contrastées de Christophe Guilluy et de Gérard-François Dumont.

Graphique 14 : Une dynamique de « divergence urbaine »



Source : Jean-Paul Fitoussi, Éloi Laurent et Joël Maurice, *Ségrégation urbaine et intégration sociale, rapport CAE, 2003.*

Une autre image est celle d'un dualisme entre populations aisées, concentrées dans des métropoles bien connectées à la mondialisation, et populations modestes, établies dans des franges périphériques plus ou moins bien équipées. Les classes moyennes inférieures peuvent rester dans les centres métropolitains à condition d'y trouver un logement social. À défaut, elles viennent s'installer, contraintes par les coûts du logement et/ou attirées par la qualité de vie de zones moins denses (et moins coûteuses), dans le périurbain. Et leur problème n'est plus tant la qualité de leur logement que celle de leurs déplacements.

On peut aussi synthétiser dans un tableau les travaux, à succès, développés depuis une dizaine d'années par Jacques Donzelot. Il s'agit d'une appréciation de la place des classes moyennes dans ces villes dites à « trois vitesses ».

Tableau 5 : Trois dynamiques à l'œuvre

	Relégation vécue par une partie des classes moyennes inférieures	Périurbanisation vécue par une partie des classes moyennes inférieures et supérieures	Gentrification vécue par une partie des classes supérieures
Manière d'être ensemble	« Entre soi » contraint des cités d'habitat social	« Entre soi » protecteur de la périurbanisation des classes moyennes	« Entre soi » sélectif des classes supérieures
Rapport à la mobilité	Immobilité, repli dans le logement	Mobilité contrainte, mouvement permanent, perte de temps	Connexions locales et globales
Rapport à la sécurité	Refuge chez soi après abandon des espaces publics	Puissante attention pour la surveillance de l'espace public	Insécurité dans les espaces de mobilité
Rapport à l'éducation	Désaffection pour l'école	Investissement pour que la localisation permette aussi la réussite éducative	Puissante sélection

Source : *Synthèse des travaux de Jacques Donzelot.*

Sur ce sujet, désormais considéré comme crucial, des situations et stratégies résidentielles des classes moyennes, citons une étude plus précise, menée auprès de 4 000 actifs à partir d'une caractérisation particulière des classes moyennes (mais correspondant, tout de même, dans les grandes lignes, aux autres approches). Dans cette étude, sur la base du revenu déclaré, trois strates de taille voisine ont été distinguées au sein des classes moyennes. Classiquement, mais avec des bornes qui correspondent aux particularités de l'enquête, on discerne ainsi des classes moyennes inférieures, intermédiaires, et les classes supérieures.

Tableau 6 : Trois classes moyennes

Classes moyennes (CM)	Revenu des célibataires	Revenu des couples	Poids de chaque strate dans les classes moyennes (%)	Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans chaque strate (%)
CM inférieure	moins de 1 800 euros	moins de 2 700 euros	35,4	13,7
CM intermédiaire	de 1 800 à 2 500 euros	de 2 700 à 3 750 euros	32,8	25,8
Classe supérieure	de 2 500 à 4 400 euros	de 3 750 à 6 600 euros	31,8	50,1

Source : François Cusin, 2011.

Cette étude permet de mettre en évidence de trois logiques :

- une logique d'amélioration croissante : contre l'idée d'un affaiblissement généralisé des classes moyennes, une partie d'entre elles continue à voir ses conditions de logement s'améliorer et ses aspirations satisfaites par un mouvement ascendant, notamment en continuant à pouvoir devenir propriétaire. En vocabulaire simple, on a confirmation du fait que les classes supérieures se rapprochent des catégories les plus aisées;
- une logique de subsistance : des ménages comptés dans les classes moyennes vivent des trajectoires sociales et résidentielles bloquées, voire descendantes. Les déménagements espérés sont repoussés. D'autres sont obligés, au sens de « forcés ». Les effets conjugués du chômage et des séparations sont, à ces égards, puissants. Dans certains de ces cas, le projet d'accession à la propriété n'est plus vécu comme un aboutissement mais comme un coût qui devient insupportable.
- une logique de sécurisation : des ménages « moyens », dans la hiérarchie des revenus et des catégories socioprofessionnelles, cherchent

à se défendre, à se protéger, économiquement, par la constitution d'un patrimoine (la propriété est parfaitement plébiscitée parmi les classes moyennes interrogées), et, géographiquement, par des lieux de vie qui sécurisent (dans un périurbain ou dans des espaces plus denses, mais toujours éloignés des catégories populaires).

Une observation importante de ce travail tient dans l'éclatement des classes moyennes, dans les fractures internes de cette grande catégorie, avec le déclassement objectif de la strate inférieure. L'étude confirme l'évolution positive pour une partie des classes supérieures et l'involution pour une partie des classes moyennes inférieures. Alors que ces dernières ressemblent de plus en plus (dans leur profil économique) aux catégories les moins aisées, elles cherchent de plus en plus à s'en distancer, que ce soit par le souci de ne pas voir scolarisés ensemble leurs enfants, par l'effort important consenti pour éviter le parc social ou bien par le vote.

Une autre conclusion notable est de rappeler que les situations varient fortement selon les régions. De ce poncif, il faut garder à l'esprit que l'Île-de-France et Paris, tout particulièrement, en matière de logement, se différencient de toutes les autres régions. Au regard de critères nationaux de catégorisation, être compté comme classes moyennes en Île-de-France, sur tout le spectre de situations qui peuvent être réunies de la sorte, ne fait pas partager grand-chose avec le fait d'être compté comme classes moyennes dans d'autres régions. Ici jouent à plein les coûts du logement.

Une remarque encore relève des moteurs d'évolution des situations de logement des classes moyennes. Bien entendu, le chômage joue, tout comme la production immobilière, plus ou bien formatée par les promoteurs. Mais une dimension essentielle est à souligner : l'évolution des structures familiales. Séparations et remises en couple sont deux dynamiques qui transforment les ménages moyens et leurs conditions de logement.

Enfin, nous pouvons établir une dernière conclusion importante : les classes moyennes pourraient maintenant se repérer plus par rapport à leurs territoires que par rapport à leurs affiliations professionnelles.

CONCLUSION

UNE *TASK FORCE* OU UN MINISTÈRE POUR LES CLASSES MOYENNES ?

Au terme de ce parcours dans le monde hétérogène des classes moyennes et à travers cette pléthore de données, que retenir ? On peut proposer une synthèse en quatre « E » :

- **Effritement** : les classes moyennes ne constituent pas une unité sociologique, en général et en termes de logement. Pour toutes les définitions et les approches, on observe, au sein des ménages potentiellement réunis dans cette appellation, des tendances contrastées, voire opposées. Le constat n'est pas inédit. Il pouvait même être avancé il y a des décennies. Il est aujourd'hui clairement documenté.
- **Écrasement** : au centre de la distribution des positions, les catégories socioprofessionnelles désignables comme classes moyennes sont concurrencées par le haut et par le bas, à la fois par les plus aisés et par les moins fortunés, ne serait-ce qu'en termes de dépenses publiques.
- **Étalement** : géographiquement, les classes moyennes alimentent, même si elles ne sont pas les seules en l'affaire, la dynamique française de périurbanisation.
- **Émiettement** : plus qu'effritement social et étalement géographique, les classes moyennes vivent un émiettement de la catégorie et un émiettement de leur positionnement sur le territoire.

On peut imaginer que le thème récurrent des classes moyennes oubliées reviendra en force lors de la campagne présidentielle de 2012. Observations et propositions des uns et des autres vont certainement nourrir la gazette et la confrontation politiques. Les classes moyennes sont, aux États-Unis, comme en France, au cœur des débats politiques et des interrogations sur les performances des politiques publiques. L'administration Obama, crise oblige, a placé ces classes moyennes, au moins depuis le discours sur l'état

Tableau 7 : Appartenance déclarée à une classe sociale aux États-Unis (en %)

	1995	1999	2005
<i>Upper class</i>	1,7	2,2	1,2
<i>Middle class</i>	60,5	67,7	60,6
<i>Working class</i>	34,9	27,6	30,7
<i>Lower class</i>	2,9	2,5	7,6

Source : *World Value Surveys*.

de l'Union de début 2010, au cœur de son agenda. Ces classes moyennes aux États-Unis peuvent se définir autant par un mode de vie (propriétaire de sa résidence, voitures, loisirs, éducation) que par une catégorie de revenus. À peu près comme en France, les deux tiers des Américains indiquent appartenir aux classes moyennes.

Les classes moyennes jouent aux États-Unis un rôle important dans la cohésion et le consensus social du pays. Or, depuis une vingtaine d'années, le revenu des familles (+ 20 % entre 1990 et 2008) a décroché par rapport à l'évolution de certains postes de dépenses essentiels à ce mode de vie, comme le logement (+ 56 %), la santé (+ 155 %) ou l'université (+ 50 %). Et la crise a mécaniquement produit un effet dévastateur sur les revenus et le moral de ces pièces centrales de l'édifice économique, social et politique américain.

Le thème politique de l'abandon des classes moyennes, cette « colonne vertébrale » de la nation américaine, est loin d'être neuf. Le problème, accentué par la crise, est celui de ces ménages situés entre les très riches, qui peuvent se payer une couverture santé de qualité, et les très pauvres, couverts par les mécanismes d'assistance. Il ressurgit à l'occasion de toutes les campagnes électorales.

Les perspectives sont sombres pour les classes moyennes américaines. Le grand sujet tient dans la dualisation grandissante de la société américaine, entre, d'une part, une classe relativement aisée (sans être forcément très privilégiée) qui exerce professionnellement dans des métiers à haute intensité technologique et intellectuelle, et, d'autre part, une classe bien moins favorisée de personnes travaillant dans le secteur des services aux personnes et collectivités⁹. Entre les deux, la classe moyenne, dont une partie a été laminée par la crise des financements immobiliers, s'effrite et doute.

Barack Obama s'est présenté aux élections présidentielles comme le candidat des classes moyennes. Dès son accession à la Maison-Blanche, la réponse à leurs difficultés s'est imposée comme la ligne de cohérence du discours et du programme de la nouvelle administration. Le vice-président Joe Biden dirige maintenant, pour le compte du Président, la « *Middle Class Task Force* ».

9. Derek Thompson, « The Future of the Middle Class », *The Atlantic Monthly*, 1^{er} février 2011.

LA « MIDDLE CLASS TASK FORCE » DE LA MAISON-BLANCHE

Cette *task force*, typique de l'organisation administrative américaine, est composée de représentants de plusieurs départements ministériels (travail, santé, commerce) et des différents conseils de l'exécutif (notamment le *Council of Economic Advisers*). Elle associe à ses travaux des universitaires et des think tanks. Pour l'administration Obama, elle constitue une plate-forme de synthèse politique. Il s'agit de montrer la contribution des différents domaines de l'action gouvernementale (politique industrielle, politique environnementale, réforme de l'assurance santé...) à la réalisation d'un des principaux engagements de cette administration : le renforcement des classes moyennes, dont le revenu et les chances de promotion sociale ont eu tendance à décliner au cours de la précédente décennie. Depuis son lancement en 2010, cette *task force* a tenu des dizaines de réunions, largement ouvertes au public, en différents lieux du territoire américain, sur des thèmes variés : emplois verts, pensions, emploi, santé, famille... Elle publie des rapports de qualité et suit les évolutions de la situation des classes moyennes en proposant des évaluations de l'impact des mesures en place ou des mesures évoquées.

Pour plus de précisions : www.whitehouse.gov/StrongMiddleClass/

Pour finir, nous ferons donc une proposition : établir dans l'architecture administrative française un service spécialisé de type *task force* consacré aux classes moyennes. La proposition n'est pas simplement copiage et ne se veut pas uniquement gadget d'affichage. Elle ne doit pas être incarnée par création bureaucratique administrative d'une structure de type délégation interministérielle. Elle peut s'incarner par des études d'impact systématiques de toute décision sur les classes moyennes. Un portefeuille ministériel, s'il n'est pas que de circonstance politique, pourrait s'envisager.

Bien entendu, les sceptiques et les critiques reviendront au débat quasiment théologique sur la nature et les frontières des classes moyennes. Mais un accord statistique peut s'établir aisément, afin de réaliser un travail d'expertise de qualité et ce dans la perspective de politiques ajustées.

BIBLIOGRAPHIE

La littérature sur les classes moyennes est particulièrement fournie. On signale ici les documents sur lesquels on s'est appuyé pour le contenu et l'orientation de cette note.

- BIGOT (Régis), « Les classes moyennes sous pression », *Consommation et Modes de vie*, n° 219, mars 2009.
- BIGOT (Régis), *Fins de mois difficiles pour les classes moyennes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2010.
- BOSC (Serge), *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, 2008.
- CHARMES (Éric), *La Ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 2011.
- CHAUVEL (Louis), *Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2006.
- COLLECTIF, « Pour finir de la crise du logement », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, mai 2011.
- COLOOS (Bernard), *Habitat et ville. Quinze questions et controverses*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2010.
- CUSIN (François), « La gentrification en question. Entre stratégies résidentielles des nouvelles classes moyennes et mutations socioéconomiques des villes », *Espaces et Sociétés*, n° 134, septembre 2008, p. 167-179.
- CUSIN (François), « Le logement, facteur de sécurisation pour des classes moyennes fragilisées ? », *Espaces et Sociétés*, à paraître.
- DRIANT (Jean-Claude), *Les Politiques du logement en France*, Paris, La Documentation française, coll. « Les études », 2009.
- DONZELOT (Jacques), *La Ville à trois vitesses*, Paris, Éditions de la Villette, 2009.
- DUMONT (Gérard-François), *Géographie urbaine de l'exclusion. Dans les grandes métropoles régionales françaises*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- FACK (Gabrielle), « L'évolution des inégalités entre ménages face aux dépenses de logement (1988-2006) », *Informations sociales*, n° 155, septembre-octobre 2009, p. 70-79.

- FITOUSSI (Jean-Paul), LAURENT (Éloi) et MAURICE (Joël), *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2004.
- FRIGGIT (Jacques), « Quelles perspectives pour le prix des logements après son envolée ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, mai 2011, p. 14-32.
- GIMBERT (Virginie) et ROHMER (Arnaud), *Les Classes moyennes en quête de définition*, note de veille du Centre d'analyse stratégique, n° 54, 16 avril 2007. (www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille54.pdf) [CE LIEN ne fonctionne pas semble-t-il !]
- GUERIN-PACE (France), SAMUEL (Olivia) et VILLE (Isabelle), dir., *En quête d'appartenances. L'enquête « Histoire de vie » sur la construction des identités*, Paris, Éditions de l'Ined, 2009.
- GUILLUY (Christophe), *Fractures françaises*, Paris, François Bourin Éditeur, 2010.
- GUILLUY (Christophe) et NOYE (Christophe), *Atlas des nouvelles fractures sociales en France. Les classes moyennes oubliées et précarisées*, Paris, Autrement, 2004.
- GOODIN (Robert) et LE GRAND (Julian), dir., *Not Only the Poor. The Middle Class and the Welfare State*, Londres, Allen & Unwin, 1987.
- HUFFINGTON (Arianna), *L'Amérique qui tombe. Comment les politiques ont trahi le rêve américain et abandonné la classe moyenne*, Paris, Fayard, 2011.
- JACQUOT (Alain), « Cinquante ans d'évolution des conditions de logement des ménages », *Données sociales*, Insee, 2006, p. 467-473.
- JACQUOT (Alain), « L'occupation du parc HLM : un éclairage à partir des enquêtes logement de l'Insee », *Document de travail de l'Insee*, n° F0708, juillet 2007.
- JAILLET (Marie-Christine), « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n° 303, mars-avril 2004, p. 40-62.
- LANDAIS (Camille), PIKETTY (Thomas) et SAEZ (Emmanuel), *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « La République des idées », 2011.
- MENDRAS (Henri), *La Seconde Révolution française. 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.
- MISTRAL (Jacques) et PLAGNOL (Valérie), *Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement*, rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2009.

- SKOCPOL (Theda), *The Missing Middle. Working Families and the Future of American Social Policy*, New York, W.W. Norton, 2000.
- STERDYNIAK (Henri), « Faut-il remettre en cause la politique familiale française ? », *Revue de l'OFCE*, n° 116, janvier 2011, p. 333-366.
- VITTORI (Jean-Marc), *L'Effet sablier*, Paris, Grasset, 2009.

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet, Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond, Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'Opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Dominique Reynié (dir.), PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire
Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne
Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence
David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne
Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne
Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark
Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?
Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie
Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande
Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique
Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable
Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole
Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?
Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'Opinion européenne en 2010
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste
Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat
Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne
David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions
Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Où va l'Église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

La politique européenne de développement :

Une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo.***

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La Lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

L'Opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

(coll.), janvier 2009, 18 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur www.fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDAPOL

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondapol les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Dans le cas d'un don de 20 000€, vous pourrez déduire 12 000€ d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000€ à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000€, de 75 % de vos dons versés.

Dans le cas d'un don de 1 000€, vous pourrez déduire 660€ de votre IR ou 750€ de votre ISF. Pour un don de 5 000€, vous pourrez déduire 3 300€ de votre IR ou 3 750€ de votre ISF.

Contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

Un think tank libéral, progressiste et européen

La **Fondation pour l'innovation politique** offre un espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au pluralisme de la pensée et au renouvellement du débat public dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Dans ses travaux, la Fondapol privilégie quatre enjeux : **la croissance économique, l'écologie, les valeurs et le numérique.**

Le site www.fondapol.org met à la disposition du public la totalité de ses travaux ainsi qu'une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques (Politique 2.0).

La **Fondapol** est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

fondapol
11, rue de Grenelle
75007 Paris – France
Tél. : 33 (0)1 47 53 67 00
contact@fondapol.org

Les blogs de la Fondation :

Politique 2.0



9782364080249

ISBN 978-2-36408-024-9

3 €